



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE - 21560

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Note de synthèse

Séance du 09 Mars 2021

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M 14).

Cette note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Commune de Bressey-sur-Tille. La mise à disposition de celle-ci au public en vertu de l'article L. 2313-1 du C.G.C.T. s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service administratif de la Mairie,
- envoi dématérialisé via Internet sur simple demande formulée à l'adresse: mairie-bressey@netcourrier.com,
- consultation sur le site de la Commune de Bressey-sur-Tille.

Le compte administratif 2020 du C.C.A.S. de la Commune de Bressey-sur-Tille retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il est concordant avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

I – Section de fonctionnement, dépenses

Le compte administratif 2020 est arrêté en section de fonctionnement dépenses à la somme de 2 513,93 €. A titre indicatif, les dépenses de fonctionnement 2019 étaient de 3 467,92 €. Par rapport à 2019 les dépenses totales de fonctionnement ont donc diminué de 953,99 €.

a) **Le montant des charges à caractère général** (chapitre 011)

Il s'est élevé à la somme de 1 833,93 €; en 2019, il était arrêté à la somme de 1 600,05 €. Le montant des dépenses liées à ce chapitre est donc en hausse de 233,88 €.

Les dépenses enregistrées sur ce chapitre concernent:

- l'achat de colis de Noël composés de cartes cadeaux et de friandises (papillotes et chocolat) offerts par le C.C.A.S. à toute personne âgée de 70 ans et plus au 31 décembre 2020 et domiciliée sur le territoire de la commune,
- l'achat de fournitures diverses pour l'organisation de la remise des colis susmentionnés aux bénéficiaires (à savoir 34 personnes seules et 15 couples).

Par rapport aux prévisions budgétaires, 85,5 % des crédits ouverts ont été consommés.

b) **Le montant des charges de personnel** (chapitre 012)

Il s'est élevé à la somme de 180,00 €, il était de 162,00 € en 2019; les charges de personnel ont donc augmenté de 18,00 € par rapport à 2019. Elles correspondent uniquement aux cotisations «accidents du travail» dues à l'URSSAF pour l'ensemble des membres bénévoles élus ou désignés du C.C.A.S..

Par rapport aux prévisions budgétaires, 100,00 % des crédits ouverts ont été consommés.

c) **Le montant des atténuations de produits** (chapitre 014): Néant.

d) **Le montant des autres charges de gestion courante** (chapitre 65)

Il s'est élevé à la somme de 500,00 €, il était de 1 705,87 € en 2019; les charges de gestion courante ont donc baissé de 1 205,87 € par rapport à 2019.

La seule dépense enregistrée sur ce chapitre concerne une aide financière exceptionnelle accordée au bénéfice d'une administrée ayant de faibles ressources afin d'assumer le paiement des séjours extra-scolaires en établissement spécialisé pour son enfant.

Par rapport aux prévisions budgétaires, 21,04 % des crédits ouverts ont été consommés.

e) **Le montant des frais de fonctionnement des groupes d'élus** (chapitre 656): Néant.

f) **Le montant des charges financières** (chapitre 66): Néant.

g) **Le montant des charges exceptionnelles** (chapitre 67): Néant.

h) **Le montant des dotations aux provisions semi-budgétaires** (chapitre 68): Néant.

i) **Le montant des dépenses imprévues** (chapitre 022): Néant.

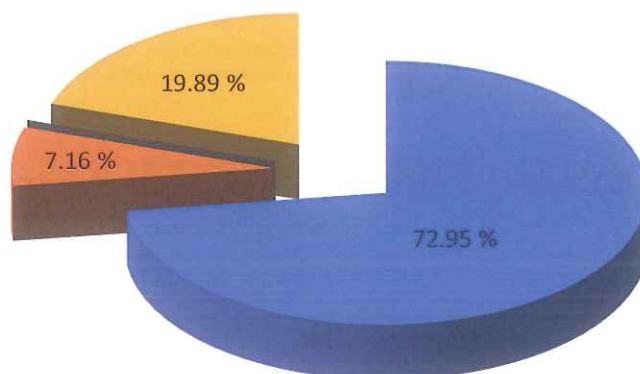
j) **Le montant du virement à la section d'investissement** (chapitre 023): Néant.

k) **Le montant des opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 042): Néant.

l) **Le montant des opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement** (chapitre 043): Néant.

Section de fonctionnement, dépenses

■ Charges à caractère général: 1 833,93 €	■ Charges de personnel: 180,00 €
■ Atténuations de produits: 0 €	■ Autres charges de gestion courante: 500,00 €
■ Frais de fonctionnement des groupes d'élus: 0 €	■ Charges financières: 0 €
■ Charges exceptionnelles: 0 €	■ Dotations aux provisions semi-budgétaires: 0 €
■ Dépenses imprévues: 0 €	■ Virement à la section d'investissement: 0 €
■ Opérat° ordre transfert entre sections: 0 €	■ Opérat° ordre intérieur de la section: 0 €



II – Section de fonctionnement, recettes

Le compte administratif 2020 est arrêté en section de fonctionnement recettes à la somme de 3 554,09 €. A titre indicatif, les recettes de fonctionnement 2019 étaient de 3 393,00 €. Par rapport à 2019 les recettes totales de fonctionnement ont donc augmenté de 161,09 €.

a) Le montant des atténuations de charges (chapitre 013): Néant.

b) Le montant des produits des services (chapitre 70)

Il s'est élevé à 54,09 € en 2020. Aucune recette n'avait été encaissée sur ce chapitre en 2019. Pour mémoire, dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.) du Crématorium situé à Mirande, le délégataire a en charge la collecte et le recyclage des résidus métalliques issus de la crémation. Le produit de la valorisation du recyclage est versé aux C.C.A.S. des communes membres de Dijon Métropole, avec une répartition effectuée au prorata des derniers chiffres de population légale.

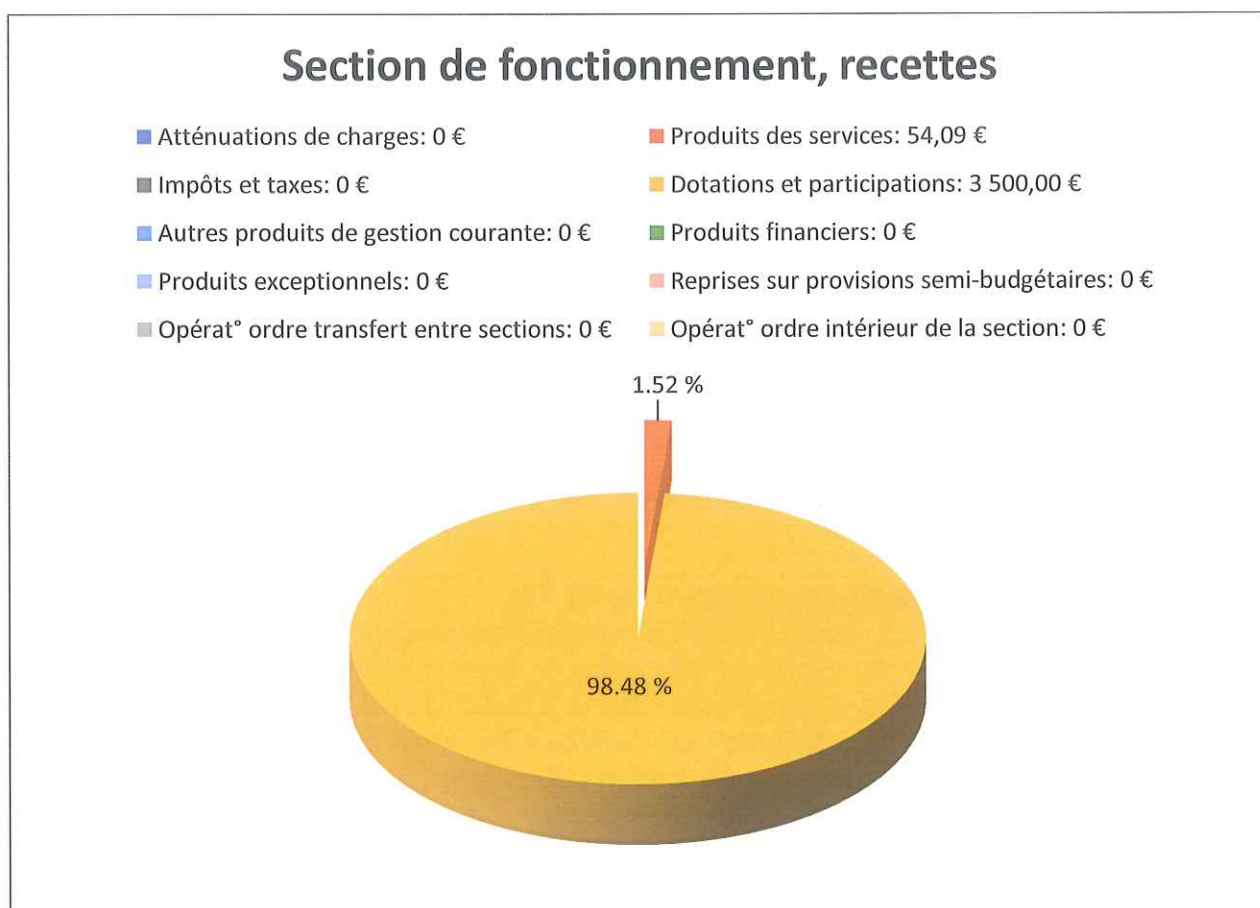
L'augmentation de 54,09 € enregistrée en 2020 s'explique par le fait que Dijon Métropole a reversé au C.C.A.S. de Bresse-sur-Tille les produits de deux exercices, à savoir 2019 et 2020.

c) Le montant des impôts et taxes (chapitre 73): Néant.

d) Le montant des dotations et participations (chapitre 74)

Il a atteint la somme de 3 500,00 €, il était de 3 300,00 € en 2019 soit en augmentation de 200,00 € (+ 6,06 %). La recette de ce chapitre représente uniquement la participation de la Commune de Bresse-sur-Tille attribuée au C.C.A.S..

- e) Le montant des autres produits de gestion courante (chapitre 75): Néant.
- f) Le montant des produits financiers (chapitre 76): Néant.
- g) Le montant des produits exceptionnels (chapitre 77): Néant.
- h) Le montant des reprises sur provisions semi-budgétaires (chapitre 78): Néant.
- i) Le montant des opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042): Néant.
- j) Le montant des opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (chapitre 043): Néant.



III – Résultats de la section de fonctionnement

Compte tenu du montant des recettes de fonctionnement réalisé, soit 3 554,09 €, et du montant des dépenses de fonctionnement réalisé, soit 2 513,93 €, le résultat de l'exercice 2020 laisse apparaître un excédent de 1 040,16 €. Pour mémoire, en 2019, il avait été constaté un résultat d'exercice de - 74,92 € et un résultat de clôture de 1 171,68 €. En raison du report cumulé de l'exercice antérieur 2019, le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020 présente un excédent cumulé de 2 211,84 €.

IV – Section d’investissement, dépenses

Néant.

V – Section d’investissement, recettes

Néant.

VI – Résultats de la section d’investissement

Néant.

VII – Résultats global de l’exercice

Le résultat global de l’exercice 2020, toutes sections confondues, est arrêté à la somme de:

• Section de fonctionnement	+ 2 211,84 €
• Section d’investissement	<u>0 €</u>
• Total global	+ 2 211,84 €

VIII – Etat des reports 2020

a) Dépenses

Néant.

b) Recettes

Néant.

IX – Autres données du budget

a) **Informations statistiques:** Au 1^{er} janvier 2020, la population totale de Bresse-sur-Tille (source I.N.S.E.E.) était de 1 121. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2019, elle était de 1 113.

b) **Acquisitions et cessions immobilières:** Néant.

c) **Engagements financiers:** Néant.

d) **Etat de la dette:** Néant.

Fait à Bresse-sur-Tille, le 09 Mars 2021

Le Président,

L. SANCHEZ

